

ayant, dit M. E. Kerviler, épousé à Saint-Servan, le 11 août 1778, Marie-Anne Bodinier, fille et sœur de négociants, il prit bientôt des intérêts dans la maison d'armements maritimes de son beau-père, Jean-Julien Bodinier, qui, quelques années plus tard, lui en céda la direction. Élu, le 17 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Rennes, Huard vota, pendant son court passage à l'Assemblée, avec les réformateurs modérés, fit une motion pour la formation d'un comité supérieur du commerce, et parla en faveur du système de l'importation exclusive des grains de la métropole dans les colonies. Il mourut le 18 octobre 1789.

HUBAR (JACQUES-JOSEPH), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1804, né à Saint-Trond (Belgique) à une date inconnue, mort à Saint-Trond le 20 février 1804, n'avait qu'une notoriété locale, lorsqu'il fut élu, le 21 germinal an V, député au Conseil des Anciens par le département de la Meuse-Inférieure, avec 40 voix sur 51 votants. Il fut secrétaire du Conseil, et devint, le 4 nivôse an VIII, en vertu d'une décision du Sénat conservateur, député de la Meuse-Inférieure au nouveau Corps législatif. Il y siégea jusqu'à sa mort.

HUBBARD (GUSTAVE-ADOLPHE), député de 1885 à 1889, né à Madrid (Espagne) le 22 mai 1858, fils du publiciste et économiste français Nicolas-Gustave Hubbard, qui se réfugia en Espagne à la suite du coup d'État de 1851, et neveu d'Arthur Hubbard, ancien conseiller municipal de Paris, fut élevé d'abord à l'étranger, rentra en France avec sa famille en 1868, fit ses études classiques au lycée Condorcet à Paris, et suivit ensuite les cours de l'École de droit. Reçu avocat, il plaida peu, appartint à la conférence Molé, donna quelques articles à la *Petite République française*, dont son père, ami particulier de Gambetta, lui avait facilité l'accès, et fut bientôt, par la protection de cet homme d'État, attaché comme secrétaire à la commission du budget de la Chambre des députés, que présidait alors M. Henri Brisson. M. G.-A. Hubbard succédait précisément, dans cette fonction, à son père, nommé secrétaire général de la questure de la Chambre. L'activité dont il fit preuve et ses relations dans le monde opportuniste le firent désigner, sous le ministère Gambetta, comme chef du cabinet du sous-secrétaire d'État à la guerre. À l'avènement du ministère Freycinet, M. G.-A. Hubbard reprit sa place au barreau de Paris et ne tarda pas à solliciter un mandat électif. En 1884, il se fit élire conseiller municipal du quartier Montparnasse, que son oncle avait naguère représenté; sans faire partie du groupe de l'autonomie communale, il vota le plus souvent avec les radicaux du conseil. Puis ses opinions politiques parurent s'accroître davantage, et, lors des élections législatives d'octobre 1885, porté sur la liste républicaine radicale de Seine-et-Oise, il fut élu, au second tour de scrutin (18 octobre), le 5^e sur 9, par 56,004 voix (119,995 votants, 153,342 inscrits). Il s'inscrivit à l'extrême gauche et prit presque aussitôt, dans la Chambre nouvelle, dont il était un des plus jeunes membres, une part assez active à d'importants débats. Il se montra un des adversaires les plus résolus de l'expédition du Tonkin, telle que l'avait comprise le ministère Ferry, fut de la commission d'enquête nommée par la Chambre à ce sujet (décembre 1885), et vota contre les crédits. Il

parut plusieurs fois à la tribune, non sans succès, et déposa, le 18 octobre 1886, de concert avec son collègue de Seine-et-Oise, M. Périllier, une interpellation au ministre des Travaux publics, relativement aux agissements de la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, accusée de ne point tolérer que ses agents acceptassent des mandats électoraux et de déplacer arbitrairement ceux d'entre eux dont les manifestations politiques lui déplaisaient. M. Baïhaut, ministre, donna raison à la Compagnie et obtint le vote de l'ordre du jour pur et simple. M. Hubbard intervint encore dans plusieurs autres discussions, notamment à propos de finances. En janvier 1887, comme la majorité persistait à vouloir diminuer le taux de l'intérêt servi aux caisses d'épargne, le député de Seine-et-Oise protesta et demanda que la seule ressource nouvelle du budget ne fût pas réalisée au détriment de la petite épargne : « L'économie proposée, dit-il, doit profiter non pas au Trésor, mais à la Caisse des dépôts et consignations, qui est chargée du service des intérêts des caisses, et qui grossira d'autant sa réserve. » La Chambre se rendit à cette argumentation. Un des premiers, M. G.-A. Hubbard se prononça contre la politique du général Boulanger. Après la démission de M. J. Grévy comme président de la République, il fut au nombre des députés qui songèrent à M. Sadi-Carnot (*Voy. ce nom*) pour la première magistrature de l'État, et il fit auprès de lui une démarche dont le succès répondit à ses intentions. M. G.-A. Hubbard a voté, avec les radicaux, pour l'expulsion des princes, contre les ministères Rouvier et Tirard, pour le ministère Floquet, et s'est prononcé en dernier lieu : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

HUBERT (PIERRE-CHARLES-FRANÇOIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Valognes (Manche) le 21 mars 1762, mort à Caen (Calvados) le 14 juillet 1829, appartint à la magistrature sous le premier Empire et sous la Restauration. Il était conseiller à la cour impériale de Caen, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1815, par le collège de département du Calvados, avec 41 voix sur 63 votants, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Il conserva son siège à la cour de Caen sous les Bourbons, jusqu'à sa mort.

HUBERT-DELISLE (LOUIS-HENRI), représentant en 1848 et en 1849, sénateur du second Empire de 1876 à 1879, né à la Réunion (Afrique) le 1^{er} janvier 1811, mort à Bordeaux (Gironde) le 8 décembre 1881, vint de bonne heure en France, et se fixa dans le département de la Gironde; propriétaire à Saint-André-de-Cubzac, il devint maire de cette commune, conseiller d'arrondissement de Bordeaux (1845-1848), président du comice agricole de Saint-André-de-Cubzac, secrétaire du comité viticole du département, et se fit connaître dans la région comme un partisan déterminé du libre-échange. Après la révolution de février, il aborda la carrière politique en se faisant élire (23 avril 1848) représentant de la Gironde à l'Assemblée constituante, le 11^e sur 15, par 58,894 voix (146,606 votants). Membre du comité des colonies, M. Hubert-Delisle opta générale-

ment avec la droite, tout en se montrant favorable à la liberté économique. Il se prononça pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, soutint, après l'élection du 10 décembre, le gouvernement de L.-N. Bonaparte, et vota : pour la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition romaine, contre l'amnistie, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, par le même département, le 2^e sur 13, représentant à la Législative, avec 74,044 voix (125,001 votants, 179,161 inscrits), il s'associa, dans les rangs de la majorité, à la campagne anti-républicaine des « anciens partis » et, vers la fin de la législature, se rallia décidément à la politique du coup d'Etat. M. Hubert-Delisle fut, au lendemain de cet acte, nommé gouverneur de l'île de la Réunion, dans le but de conclure avec la reine de Madagascar le traité de 1854. Il réussit dans cette mission, « dépassa, selon le mot de l'empereur dans la lettre qu'il lui adressa à ce sujet, les espérances du gouvernement, » et, au retour, fut appelé, par décret impérial du 26 décembre 1857, à faire partie du Sénat. Après avoir prêté le concours expressé de ses votes au gouvernement de Napoléon III, il rentra dans la vie privée le 4 septembre 1870, fut élu conseiller général de la Gironde pour le canton de Saint-André, et redevint sénateur aux élections du 30 janvier 1876, le département de la Gironde lui ayant donné 365 voix sur 669 votants. M. Hubert-Delisle s'inscrivit au groupe de l'Appel au peuple, combattit l'établissement du régime républicain, vota pour la dissolution de la Chambre des députés (1877), appuya la tentative du Seize-Mai, se prononça contre le ministère parlementaire de Dufaure et échoua, le 5 janvier 1879, lors du renouvellement triennal, avec 329 voix sur 667 votants. Il se retira à son château de Bouilh, au milieu du magnifique vignoble qu'il avait créé, et mourut subitement d'une attaque d'apoplexie à une séance de la Société d'agriculture de la Gironde. Chevalier de la Légion d'honneur (1853), officier (1860), commandeur (1865), membre du conseil supérieur du commerce (1850-1880), conseiller général de la Gironde (1865-1881), membre de la Société des agriculteurs de France.

HUBERT-DUMANOIR (JEAN-MICHEL), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Coutances (Manche) le 21 septembre 1744, mort à une date inconnue, devint, au début de la Révolution, administrateur de son département et commandant de bataillon. Il fut appelé, le 11 septembre 1792, le 13^e et dernier, par 334 voix (642 votants), à siéger à la Convention comme député de la Manche. Il se prononça pour la mort de Louis XVI, se fit peu remarquer dans l'Assemblée, et fut réélu, le 23 vendémiaire an IV, député de la Manche au Conseil des Cinq-Cents, par 167 voix (410 votants). Hubert-Dumanoir sortit du Conseil en l'an VI, et disparut de la scène politique.

HUC (CHARLES-AUGUSTE-ANDRÉ-GABRIEL, BARON), député au Corps législatif de 1852 à 1854, né à Montpellier (Hérault) le 1^{er} mai 1803, mort à Montpellier le 25 juillet 1854, appartint quelque temps à la diplomatie, puis se fixa dans son pays natal où il était propriétaire, et s'y occupa d'opérations de banque. Le 29 février 1852, il fut élu, comme candidat du gouverne-

ment, député au Corps législatif par la 3^e circonscription de l'Hérault, avec 21,126 voix (21,619 votants, 41,715 inscrits). La plupart des informations relatives à cette élection contenaient une faute typographique qui inspira à l'auteur des *Grands corps politiques de l'Etat*, recueil de biographies parlementaires de 1852, cette réflexion : « L'infortuné représentant de Lodève est maltraité avant d'être arrivé à son poste. Les journaux, même les plus officiels, l'appellent Hue! Craindrait-on qu'il ne sache pas marcher dans la voie du progrès? C'est un honorable banquier de Montpellier qui n'a rien fait jusqu'ici pour exciter un pareil soupçon. » M. Huc prit part au rétablissement de l'Empire et vota avec la majorité dynastique jusqu'à l'époque de sa mort (juillet 1854). Le 29 octobre de la même année, il fut remplacé par M. Cazelles.

HUCHET. — Voy. CINTRÉ (COMTE DE).

HUCHET. — Voy. LABÉDOYÈRE (COMTE DE)

HUCHET-DREUX (LOUIS-ALPHONSE-NICOLAS), député au Conseil des Cinq-Cents, né le 19 février 1753, mort à une date inconnue, propriétaire à la Croix-de-Bléré (Indre-et-Loire), fut élu, le 22 germinal an V, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, par 167 voix (184 votants). Il siégea dans cette assemblée jusqu'en l'an VII, et y passa inaperçu.

HUDE (ANTOINE-AUGUSTE), député de 1885 à 1888, né à Bercy (Seine) le 6 juillet 1851, mort à Mostaganem (Algérie) le 23 décembre 1888, s'occupa de bonne heure du commerce des vins. Négociant en gros à Issy, maire de cette commune et membre du conseil d'arrondissement, il n'avait qu'une notoriété politique très restreinte, lorsque, porté, comme représentant spécialement la banlieue de Paris, sur diverses listes radicales, lors des élections législatives d'octobre 1885, il obtint, au premier tour de scrutin, 141,337 voix, fut maintenu sur la liste dite de conciliation, et l'emporta définitivement au ballottage, le 18 octobre, le 31^e sur 34, avec 279,573 voix (416,886 votants, 564,338 inscrits). On attribua surtout le succès électoral de M. Hude à l'influence des débitants de vins du département de la Seine, désireux de faire porter par lui leurs « revendications » au parlement. En effet, M. Hude, dont le sentiment professionnel était extrêmement favorable « au mouillage des vins », s'empressa, dès l'ouverture de la session, de soumettre à ses collègues de la représentation parisienne, puis à la Chambre des députés, un projet de loi portant modification des pénalités en vigueur contre les falsifications des vins. En politique, M. Hude vota le plus souvent avec les radicaux, notamment : pour l'amnistie, contre le ministère Freycinet, etc. Atteint, au cours de la session, d'une grave affection de poitrine, il dut se rendre en Algérie, où il mourut le 23 décembre 1888. Il fut remplacé comme député par le général Boulanger.

HUERNE DE POMMEUSE (MICHEL-LOUIS-FRANÇOIS), député de 1815 à 1816, et de 1820 à 1827, né à Paris le 14 février 1765, mort à Paris le 25 juin 1840, était avocat et propriétaire à Pommeuse. Dévoué à la cause royaliste, il fut élu, le 22 août 1815, député de Seine-et-Marne au collège de département par 106 voix (177 votants, 262 inscrits). Il vota, en politique, avec la majorité. Mais il ne prit guère la parole que sur les questions de finances, dont il se fit en quelque sorte une spécialité. Il demanda par exemple que la taxe des canaux de navigation

fût égale au montant des contributions foncières des terrains qu'ils rendent plus productifs par leur passage, et que ces mêmes terrains fussent taxés comme biens de première classe. Dans la discussion du projet de loi relatif à l'amortissement, il fit ressortir les grands avantages que l'on pourrait retirer de cette institution et proposa d'ajouter à la dotation de la caisse les arrérages des rentes viagères qui s'éteindraient par décès et ceux de tout traitement attaché aux places qui vaueraient pour la même cause. Non réélu en 1816, M. Huerne de Pommeuse redevint député le 13 novembre 1820, le même collège électoral lui ayant donné 107 voix sur 144 votants, 239 inscrits. Il siégea à droite, continua de se consacrer à peu près exclusivement aux questions économiques, fut réélu député, le 13 novembre 1822, par le 2^e arrondissement de Seine-et-Marne (Coulommiers), avec 180 voix (274 votants), puis, le 25 février 1824, avec 182 voix (271 votants, 325 inscrits), soutint le ministère Villèle, et fut chargé, le 16 février 1826, du rapport sur le projet de loi de la réduction des rentes. « Aussi, écrivait un biographe anti-ministériel, la réputation de M. Huerne de Pommeuse, qui avait atteint le *pair*, est tombée à 60. » En 1827, M. Huerne rentra dans la vie privée. On a de lui un certain nombre de notices relatives à l'économie politique, aux canaux, aux colonies agricoles, à l'assainissement des marais, etc. Il collabora, en outre, aux *Annales des ponts et chaussées*, au *Journal de l'Industrie*, à la *Maison rustique*, etc.

HUET (ALBERT-AUGUSTE), député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Paris le 16 mai 1829, fils d'un ancien avoué au tribunal de la Seine, apparenté par sa mère aux imprimeurs Delalain, fit ses études classiques au collège Rollin et se fit recevoir licencié à la faculté de droit de Paris (1851). Secrétaire de la conférence des avocats, il débuta sous les auspices de Chaix-d'Est-Ange, dont il était le secrétaire, obtint des succès au barreau, et devint, en novembre 1860, chef du cabinet de M. Billault, ministre sans portefeuille. Le 23 juin 1863, un remaniement ministériel le fit chef du cabinet du service législatif et de la comptabilité au ministère d'Etat, sous MM. Billault et Rouher; la même année, il fut nommé maire de Périgny, et, au début de l'année suivante, il entra dans la magistrature, comme substitut au tribunal de la Seine, puis fut nommé juge en 1865 et juge d'instruction en 1866. Démissionnaire en 1869, afin de pouvoir se présenter au Corps législatif, il fut élu, le 24 mai, député de la 3^e circonscription de Saône-et-Loire par 15,044 voix (23,003 votants, 29,781 inscrits), contre 3,222 voix à M. de La Guiche, 3,397 à M. Demôle, et 1,326 à M. Boutlier de Rochefort. M. Huet siégea dans la majorité impérialiste, mais avec une tendance à se rapprocher des « conservateurs libéraux ». En décembre de la même année, il s'associa à leur programme. M. Huet prit quelquefois la parole à la tribune du Corps législatif, et fut rapporteur de plusieurs commissions. Il vota pour la déclaration de guerre à la Prusse. Rentré dans la vie privée au 4 septembre 1870, il signala son retour au barreau de Paris en gagnant le procès de la veuve Laluyé contre Jules Favre. M. Huet a fait partie du conseil général de Saône-et-Loire pour le canton de Bourbon-Lancy (1870-1871). On lui doit une édition complète des *Œuvres de M. Billault* (1865). Il a collaboré en 1866 à *l'Union bretonne*, et en 1871 à la *Presse* et à *l'Ordre*.

HUET DE COETLISAN (JEAN-BAPTISTE-CLAUDE-RAYNAULT), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 8 juin 1769, mort à Savenay (Loire-Inférieure) le 12 décembre 1823, d'une famille de magistrats, fit ses études au collège des Oratoriens de Nantes, puis fut reçu avocat à Rennes au début de la Révolution, dont il se déclara le partisan. Collaborateur de la *Chronique du département de la Loire-Inférieure*, organe des patriotes, délégué de la garde nationale de Nantes à la Fédération de 1790 et membre du conseil communal de Nantes (1792), il inclina vers le parti des Girondins, et se compromit par ses correspondances avec les fédéralistes du Calvados; en 1793, il dut, pour n'être pas inquiété, se réfugier à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il se distingua comme quartier-maître des compagnies franches, puis comme capitaine d'état-major, aide-de-camp du général Dugommier. Quand il eut quitté le service, il revint à Nantes et entra dans l'administration; secrétaire général du département de la Loire-Inférieure sous le Directoire, il rendit à son pays natal des services appréciés, contribua à la création d'une Ecole centrale, d'un Institut des sciences et des arts, travailla à la statistique du département, et, après avoir refusé, dit-on, le portefeuille de la Justice, refusa encore, en 1802, le titre de membre du Tribunal que lui offrait Napoléon. Cette attitude indépendante déplut à l'Empereur, qui le fit impliquer en 1806, avec le receveur général du département, dans une affaire de faux en écritures publiques. Huet fut acquitté; néanmoins le gouvernement le retint en prison. Rendu enfin à la liberté, Huet fut nommé, en 1809, sous-préfet de Bazas; il fit preuve, dans ce nouveau poste, de sang-froid et de courage, et resta en fonctions jusqu'à la Restauration, qui le destitua. Pendant les Cent-Jours, il reçut le titre de chef de la première division au ministère de l'Intérieur, et fut élu d'autre part, le 14 mai 1815, par l'arrondissement de Bazas, à l'unanimité de 30 votants, membre de la Chambre des représentants. Huet de Coetlisan proposa à l'Assemblée la formation de trois commissions pour délibérer sur un rapport du ministre de la Police et sur les mesures à prendre. Son hostilité au rétablissement du pouvoir royal le fit incarcérer à la Conciergerie lors du second retour des Bourbons; il demeura en prison du 1^{er} mai 1816 au 8 mars 1817; après quoi il fut relâché, sans avoir subi aucun interrogatoire et sans qu'on lui eût fait connaître les motifs de sa détention. Entré plus tard au *Journal du commerce*, pour y rédiger la partie politique, il fut encore en butte aux poursuites du ministère Villèle, et le tribunal correctionnel le condamna (novembre 1822) pour attaques contre le gouvernement. Après cette affaire il se retira à Savenay et mourut l'année suivante.

Administrateur habile et publiciste distingué, Huet de Coetlisan a laissé d'importants travaux de statistique et d'économie politique, un traité de *l'Organisation de la puissance civile dans l'intérêt monarchique, ou de la nécessité d'instituer les administrations départementales et municipales en agences collectives* (1820), et divers manuscrits inachevés ou inédits, comme une *Histoire des Courtisans de Rome*, écrite en latin, et des *Recherches sur l'économie politique des Anciens, sur les moyens qu'ils mettaient en usage pour faire vivre leurs armées et transporter leur matériel de campagne*.

HUET. — Voy. FROBERVILLE (DE).

HUET-LAVAL (ETIENNE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Sainte-Maure (Indre-et-Loire) le 27 octobre 1757, mort à une date inconnue, « fils de Etienne Huet, huissier, et de Marie Bonnodeau, sa légitime épouse, » était établi notaire à Chinon, lorsqu'il fut élu, le 11 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, par 57 voix (71 votants.) Rentré à Chinon après la législature, il ne fit pas partie d'autres assemblées.

HUGAU (CLAUDE), député en 1791, né à Paris le 2 avril 1741, mort à une date inconnue, officier de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, fut élu député de l'Eure à l'Assemblée législative, le 7^e sur 11, à la pluralité des voix, sur 508 votants, le 1^{er} septembre 1791. Il s'occupa principalement de questions militaires, proposa l'organisation de compagnies franches, demanda la suppression de la peine du piquet, et fit un rapport sur les exercices des gardes nationales. Il ne fit pas partie d'autres assemblées. et fut nommé par la suite inspecteur aux revues.

HUGO (JOSEPH, CHEVALIER), membre de la Convention, né à Mirecourt (Vosges) le 15 février 1747, mort à Valfricourt (Vosges) le 15 septembre 1825, devint, à la Révolution, administrateur de son département. Le 4 septembre 1792, il fut élu, le 3^e sur 8, par 267 voix (413 votants), député des Vosges à la Convention. « Absent par maladie » lors du procès de Louis XVI, il ne prit qu'une part peu importante aux travaux de l'Assemblée, et fut déclaré démissionnaire, le 30 septembre 1793, pour raisons de santé. Président du tribunal criminel des Vosges le 24 germinal an VI, juge au tribunal d'appel de Nancy le 22 prairial an VIII, il reçut le titre de conseiller à la cour impériale de la même ville le 23 février 1811, et celui de conseiller honoraire le 7 mars 1816. Membre de la Légion d'honneur du 22 prairial an XII, et chevalier de l'Empire du 1^{er} février 1809.

HUGO (MARIE-VICTOR, VICOMTE), pair de France, représentant en 1848, 1849 et 1871, sénateur de 1876 à 1885, né à Besançon (Doubs) le 26 février 1802, mort à Paris le 22 mai 1885, de la famille du précédent, « fils de Joseph-Léopold-Sigisbert Hugo, natif de Nancy (Meurthe), et de Sophie-Françoise Trébuchet, native de Nantes (Loire-Inférieure), profession de chef de bataillon de la 20^e demi-brigade, demeurant à Besançon, mariés, » eut pour parrain le général Lahorie et pour marraine Mme Delelée, femme d'un officier. Le premier de ses ancêtres qui ait laissé trace, « parce que les documents antérieurs ont disparu dans le pillage de Nancy par les troupes du maréchal de Créqui en 1670, » serait, d'après *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, un Pierre-Antoine Hugo, né en 1532, conseiller privé du grand-duc de Lorraine, et qui épousa la fille du seigneur de Bioncourt. Mais il résulte de documents authentiques que le grand-père de Victor Hugo, Joseph Hugo, « très excellent républicain et père de neuf enfants dont plusieurs étaient à la frontière, » lit-on dans *l'Histoire de Nancy* de M. J. Cayon, exerçait dans cette ville la profession de menuisier. Ce Joseph Hugo était lui-même le fils de Jean-Philippe Hugo, cultivateur à Baudricourt, et le petit-fils de Jean Hugo, cultivateur à Domvallier. Quant au

père de Victor Hugo, on sait qu'il devint général sous l'Empire et se distingua par ses brillants services. Mais on croit généralement et à tort que sa mère, Sophie-Françoise Trébuchet, fut une *brigande* vendéenne, ayant suivi à travers le Bocage la veuve de Bonchamps et la veuve de Lescure; pendant la guerre de la Vendée, elle demeura tranquillement chez son père, armateur à Nantes. En revanche, l'enfance du jeune Victor fut particulièrement aventureuse :

Avec nos camps vainqueurs, dans l'Europe asservie,
J'errai, je parcourus la terre avant la vie,

a-t-il écrit dans les *Odes et Ballades*. En effet, il fit, à peine âgé de six semaines, son premier voyage, de Besançon à Marseille. Puis le 4^e bataillon de la 20^e demi-brigade ayant été envoyé en Corse et à l'île d'Elbe, les trois fils du commandant Hugo l'y suivirent. Sur la fin de l'an XIII (septembre 1805), Mme Hugo, dont le mari avait reçu l'ordre d'embarquer son bataillon pour Gênes et de gagner à marches forcées l'Adige et l'armée d'Italie, quitta la Corse avec ses enfants et vint à Paris, où elle se logea au numéro 24 de la rue de Clichy : Victor allait à l'école rue du Mont-Blanc, aujourd'hui rue de la Chaussée-d'Antin. Devenu gouverneur de la province d'Avellino, au service du roi de Naples, Joseph, père de Victor Hugo, fit venir sa famille auprès de lui; mais elle ne le suivit pas à Madrid, lorsqu'il y rejoignit (1808) son protecteur, devenu roi d'Espagne. Mme Hugo préféra se fixer à Paris, tout près du Val-de-Grâce, dans une vaste maison qui avait été, avant la Révolution, le convent des Feuillantines. Victor Hugo y passa les trois années écoulées depuis la fin de 1808 jusqu'au printemps de 1811. Lorsqu'il revint de Madrid, au commencement de 1812, il rentra aux Feuillantines pour y demeurer jusqu'au 31 décembre 1813. Le poète a immortalisé ces premiers souvenirs dans une pièce des *Rayons et des Ombres* présente à toutes les mémoires :

Le jardin était grand, profond, mystérieux,
Fermé par de hauts murs aux regards curieux...

Il y est revenu dans une page délicieuse d'un livre étrange, le *Dernier jour d'un condamné* : « Je me revois enfant, écolier rieur et frais, jouant, courant, criant avec mes frères dans la grande allée verte de ce jardin sauvage où ont coulé mes premières années, ancien enclos de religieuses que domine de sa tête de plomb le sombre dôme du Val-de-Grâce. Et puis, quatre ans plus tard, m'y voilà encore, toujours enfant, mais déjà rêveur et passionné. Il y a une jeune fille dans le solitaire jardin. La petite Espagnole, avec ses grands yeux et ses grands cheveux, sa peau brune et dorée, ses lèvres rouges et ses joues roses, l'Andalouse de quatorze ans, Pepa. Nos mères ont dit d'aller courir ensemble... » Pepa, c'était Mlle Foucher, celle qui sera quelques années plus tard Mme Victor Hugo. Ayant achevé son éducation classique, ainsi que son frère Eugène, sous un vieux maître M. Larivière, ancien prêtre de l'Oratoire, qui leur avait déjà enseigné les premiers éléments du latin, Victor reçut encore les enseignements de son parrain, le général Lahorie, proscrit pour sa participation à la conspiration du général Malet, et qui avait cherché un asile aux Feuillantines : trahi, arrêté et emprisonné, il fut mis à mort par le gouvernement impérial. Aux Cent-Jours, malgré toutes les marques de sa vocation pour la poésie, le jeune homme fut placé dans une

institution préparatoire à l'École polytechnique. Mais l'étude des mathématiques ne l'empêcha point de faire des vers, et même de composer des tragédies, comme *Irtamène*, écrite suivant la formule d'Aristote :

Mes souvenirs germaient dans mon âme échauffée ;
J'allais chantant des vers d'une voix étouffée,
Et ma mère en secret, observant tous mes pas,
Pleurant et souriant, disait : C'est une fée
Qui lui parle et qu'on ne voit pas.

Après la seconde Restauration, en septembre 1815, le général Hugo s'était fixé à Paris; mais son retour, bien loin de réunir enfin les deux époux, tenus si souvent et si longtemps éloignés l'un de l'autre par les événements, devint au contraire l'occasion de leur séparation complète et définitive. Victor, que sa pension — la pension Cordier — menait au collège Louis-le-Grand, n'obtint au concours général de 1818 qu'un cinquième accessit de physique. En revanche, il emportait avec lui, à la fin de ses études, force cahiers sur lesquels il avait mis au net un mélodrame en trois actes avec deux intermèdes, *Inez de Castro*, un opéra comique. *A quelque chose hasard est bon*, un poème sur le déluge, des odes, des satires, des épîtres, des élégies, des idylles, des imitations d'Ossian, des traductions de Virgile, d'Horace, de Lucain, des romances, des fables, des contes, des épigrammes, des madrigaux, des logoglyphes, des acrostiches, des charades, des énigmes et des impromptus. En 1817, il avait traité le sujet mis au concours par l'Académie française, les *Avantages de l'étude*, et s'était annoncé, dans sa pièce même, comme un poète de quinze ans :

Moi qui, toujours fuyant les cités et les cours,
De trois lustres à peine ai vu finir le cours.

L'Académie se crut mystifiée, dit Sainte-Beuve, et n'accorda qu'une mention au lieu d'un prix. Victor, averti par un camarade, prit son extrait de naissance et l'alla porter à M. Raynouard, secrétaire perpétuel, qui fut émerveillé; mais il était trop tard pour réparer la méprise, la palme avait été adjugée. De 1819 à 1822, le jeune poète soumit plusieurs autres pièces à l'Académie française; en même temps il en adressait trois aux Jeux floraux de Toulouse : les *Derniers bardes*, les *Vierges de Verdun* et le *Rétablissement de la statue de Henri IV*. Dans cette dernière pièce, Victor Hugo rappelait le rôle actif joué par lui-même dans la journée du 13 août 1818, lorsque la statue, sortie de la fonderie royale du faubourg du Roule, fut portée par la foule depuis l'allée de Marigny jusqu'à la hauteur du Louvre :

Par mille bras traîné, le lourd colosse roule.
Ah ! volons, joignons-nous à ces efforts pieux.
Qu'importe si mon bras est perdu dans la foule ?
Henri me voit du haut des cieux.

Il obtint plusieurs prix et fut proclamé maître des jeux floraux. Ces heureux succès attirèrent sur lui l'attention publique, et le monde royaliste fit fête (1822) au premier volume des *Odes et ballades*, empreint du sentiment religieux et monarchique le plus prononcé. Ce fut alors qu'il épousa sa compagne d'enfance, que Chateaubriand le baptisa *l'Enfant sublime*, et que le gouvernement royal fit de lui son poète favori : on sait la part qu'il eut aux largesses de Louis XVIII. Jusque-là, Victor Hugo, collaborateur du *Conservateur littéraire*, était demeuré fidèle à la forme classique; il commença de l'abandonner dans deux romans : *Han d'Islande* (1823) et *Bub-Jargal* (1825), où l'antithèse,

cette figure préférée du poète, mit en relief de singulières nouveautés de langage. Bientôt il se forma autour de lui, sous le nom de *Cénacle*, un cercle de jeunes gens dont l'organe fut la *Muse française*, et qui furent les promoteurs du romantisme. Chateaubriand, alors ministre des Affaires étrangères, était leur véritable chef de file, en politique comme en littérature. Le second volume des *Odes*, paru en 1824, valut l'année d'après à son auteur la croix de chevalier de la Légion d'honneur (29 avril 1825). En même temps, le roi Charles X l'invitait à son sacre qui devait avoir lieu le 29 mai. A la date fixée, Victor Hugo, revêtu du costume officiel, habit à la française, épée en verrouil, manchettes et jabots de dentelles, pénétra dans la basilique de Reims, s'agenouilla sur les dalles et chanta :

O Dieu ! garde à jamais ce roi qu'un peuple adore !
Rompis de ses ennemis les fleches et les dards !
Qu'ils viennent du couchant, qu'ils viennent de l'aurore,
Sur des coursiers ou sur des chars !
Charles, comme au Sina, t'a pu voir face à face !
Du moins qu'un long bonheur efface
Ses bien longues adversités !
Qu'ici-bas des élus il ait l'habit de fête !
Prête à son front royal deux rayons de ta tête ;
Mets deux anges à ses côtés !

A peine l'*Ode sur le sacre* avait elle paru, que Charles X conférait au général Hugo le grade de lieutenant-général. Le 24 juin, le poète présenta lui-même ses vers au roi, ayant eu la joie d'obtenir une audience. « Mais si ra joie fut grande, écrit un biographe, son embarras ne le fut guère moins. Il n'ignorait point, en effet, que pour se présenter au château, la culotte courte était de rigueur, et il n'en avait pas. Où en prendre une? Il eut la bonne idée de courir chez un de ses anciens collaborateurs de la *Muse française*, M. Charles Brifaut, homme de cour par excellence et possesseur des plus belles culottes du monde. Il lui exposa sa situation. L'auteur de *Ninus II* prêta bien vite au futur auteur de *Cromwell* l'objet de ses convoitises, et c'est ainsi que le grand poète fit son entrée aux Tuileries, dans la culotte de M. Brifaut. »

Très favorablement accueillie par le pouvoir à cause de ses tendances religieuses et politiques, la réaction romantique trouva son manifeste littéraire dans la préface de *Cromwell* (1827). Ecrite avec l'entrain d'une jeunesse sûre d'elle-même, cette préface remplaçant un système poétique par un autre, réclamait pour la littérature nouvelle le droit d'ajouter, — d'autres dirent de substituer, — le laid au beau, et d'affranchir l'inspiration des règles scolastiques. Les réformateurs en vinrent à faire consister l'art surtout dans l'opposition du tragique et du grotesque, du blanc et du noir, de la lumière et de l'ombre, et à le renfermer parfois dans un cadre assez étroit. *Cromwell* fut loué et combattu avec fanatisme. Les libéraux, en général nourris de la littérature et de la philosophie du XVIII^e siècle, ne virent pas sans défiance un mouvement qui exaltait la forme aux dépens du fond. Les *Orientales*, publiées en 1828, trahirent surtout la préoccupation de renouveler le rythme; elles émerveillèrent le lecteur par la prodigieuse richesse du coloris et des images, en même temps qu'elles le déconcertaient par l'indigence voulue de la pensée. Les sectateurs du poète portèrent l'œuvre jusqu'aux nues, et Victor Hugo, en possession de tout son talent, entra dans une période que l'on peut appeler triomphale : le *Dernier jour d'un condamné*, poignante analyse des plus cruelles sensations qu'un homme puisse éprou-

ver, fut, dans l'intention de l'auteur, « un plaidoyer direct ou indirect, comme on voudra, pour l'abolition de la peine de mort, » abolition dont il se déclara, dès lors, le partisan. Cependant Victor Hugo, pressé de mettre à la scène une œuvre qui pût donner à la nouvelle école la consécration du théâtre, crut trouver dans *Marion Delorme* un sujet favorable à l'exposition de ses théories : la courtisane, c'était le mal ; le noble aventurier, Didier, c'était le bien ; le bien tendait la main au mal, et la courtisane se trouvait relevée par l'aventurier, purifiée par la douleur de le voir mourir pour elle. La censure s'alarma : terminée en juin 1829, *Marion* fut interdite sous le ministère Martignac, au mois de juillet 1829, et Charles X maintint l'interdiction. Le roi montra plus d'indulgence pour *Hernani*, « ne se reconnaissant, dit-il cette fois, d'autre droit que sa place au parterre, » et la seconde pièce parut au Théâtre français le 25 février 1830. Une véritable « bataille », restée célèbre dans les annales de la littérature, s'engagea le jour de la première représentation, entre les fanatiques de la nouvelle école et les défenseurs obstinés de l'ancienne ; il y eut des scènes violentes ; mais les amis du poète l'emportèrent, la tragédie dut céder le pas au drame, et *Hernani* prit place au répertoire.

Rallié dès la première heure à la monarchie de Louis-Philippe, qui permit la représentation de *Marion Delorme* (août 1831), Victor Hugo rechercha et obtint avec le *Roi s'amuse* (22 novembre 1832) un succès plus orageux, dont le gouvernement, cette fois, craignit de se rendre solidaire : la pièce fut interdite le second jour, par ordre ministériel. Vainement le poète, devant le tribunal de commerce, soutint lui-même la moralité de sa pièce et revendiqua, dans un plaidoyer très applaudi, la liberté du théâtre : la défense fut confirmée. Plusieurs drames nouveaux qui se succédèrent rapidement : *Lucrèce Borgia*, *Marie Tudor* (1833), *Angelo* (1835), *Ruy-Blas* (1838), les *Burgraves* (1843), captivèrent l'attention par le mélange saisissant du comique et du tragique, et par le perpétuel contraste de sentiments où se plaisait l'auteur. Un brillant roman historique, *Notre-Dame-de-Paris* (1831), glorifia et mit à la mode le moyen âge, cher aux romantiques ; des mérites de premier ordre et de séduisants défauts firent de cet ouvrage le plus beau titre du prosateur, tandis que les *Feuilles d'automne* (1831), les *Chants du crépuscule* (1835), les *Voix intérieures* (1837), les *Rayons et les ombres* (1840), ajoutaient encore à la gloire du poète lyrique : Victor Hugo prodiguait son génie dans tous les genres, et des œuvres diverses : l'*Étude sur Mirabeau*, *Littérature et philosophie mêlées* (1834), le *Rhin* (1842), et de simples études comme *Claude Gueux*, inséré en 1834 dans la *Revue de Paris*, participaient au même succès. Le 2 juillet 1837, il fut promu officier de la Légion d'honneur. L'Académie se refusa longtemps à consacrer la renommée de Victor Hugo ; elle lui accorda pourtant, (3 juin 1841), après bien des résistances le fauteuil de Népomucène Lemercier. En politique, le poète qui avait célébré le retour des Bourbons et les héros de la Vendée, collaborait de tout son pouvoir à la légende napoléonienne (*Ode à la colonne*, — *Napoléon II*). Il rêvait aussi d'ajouter à toutes ses gloires celle de la tribune, où son devancier et son émule, Chateaubriand, le vrai père du romantisme, avait fait entendre sa voix ; il brûlait d'arriver au pouvoir par la littérature. Son discours de réception à l'Académie française fut une sorte de discours-mi-

nistre, moins littéraire que politique, auquel répondit avec finesse M. de Salvandy. Au retour de plusieurs voyages de touriste dans divers pays, voyages interrompus par la mort tragique de sa fille Léopoldine et de son gendre Charles Vacquerie, le poète fut nommé (13 avril 1845) pair de France par le roi Louis-Philippe. Son premier discours à la Chambre haute fut prononcé le 18 février 1846, au sujet d'un projet de loi sur les marques de fabrique et la propriété artistique et littéraire ; mais celui qui fit le plus de bruit date du mois de juin 1846 : il était relatif aux affaires de Gallicie. L'Autriche, en pleine paix, et sans provocation, venait de mettre la main sur ce qui restait encore de la Pologne, sur la ville de Cracovie. Victor Hugo parla en faveur de Cracovie, avec une éloquence abondante et imagée peu en usage dans les assemblées parlementaires. L'année d'après, ce fut l'abrogation des lois d'exil et le rappel des Bonaparte qu'il réclama à la tribune du Luxembourg (14 juin 1847). L'auteur des odes napoléoniennes était cette fois conséquent à lui-même, en s'écriant : « Quand je vois les consciences qui se dégradent, l'argent qui règne, la corruption qui s'étend, les positions les plus hautes envahies par les passions les plus basses, en voyant les misères du temps présent, je songe aux grandes choses du temps passé, et je suis par moments tenté de dire à la Chambre, à la presse, à la France entière : Tenez, parlons un peu de l'empereur, cela nous fera du bien ! » Tout en revendiquant pour les princes le droit de rentrer en France, il ajoutait ces paroles, qui ont été retranchées plus tard du recueil de ses discours politiques de 1846 à 1851 (*Actes et paroles. Avant l'exil. 1875*) : « Je leur imposerais une condition, une seule ; ce serait de demander leur rentrée. De la demander à qui ? Au roi, qui représente l'unité inviolable et perpétuelle de la nation, et aux Chambres, qui en représentent le mouvement, la pensée et la vie. » (*Moniteur* du 15 juin 1847.) Mais la révolution de février vint ouvrir une nouvelle carrière à son ambition. Candidat du comité électoral conservateur de la rue de Poitiers, il fut, au scrutin complémentaire du 4 juin 1848, motivé par onze options ou démissions, élu représentant de la Seine à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 11, par 86,965 voix (248,392 votants, 414,317 inscrits). Sa profession de foi, intitulée *Victor Hugo à ses concitoyens*, contenait ce passage : « Deux Républiques sont possibles. L'une abattra le drapeau tricolore sous le drapeau rouge, fera des gros sous avec la colonne, jettera la statue de Napoléon et dressera la statue de Marat, détruira l'Institut, l'École polytechnique et la Légion d'honneur, ajoutera à l'auguste devise : *Liberté-Egalité-Fraternité*, l'option sinistre ou la mort, fera banqueroute, ruinera les riches sans enrichir les pauvres, anéantira le crédit qui est la fortune de tous, et le travail qui est la paix de chacun, abolira la propriété et la famille, promènera des têtes sur des piques, remplira les prisons par le soupçon et les videra par le massacre, mettra l'Europe en feu et la civilisation en cendres, fera de la France la patrie des ténèbres, égorgera la liberté, étouffera les arts, décapitera la pensée, nierra Dieu, remettra en mouvement ces deux machines fatales qui ne vont pas l'une sans l'autre : la planche aux assignats et la bascule de la guillotine, en un mot, fera froidement ce que les hommes de 93 ont fait ardemment, et, après l'horrible dans le grand que nos pères ont vu, nous montrera le monstrueux

dans le petit. L'autre sera la sainte communion des Français dès à présent et de tous les peuples un jour dans le principe démocratique, fondera une liberté sans usurpation et sans violences, une égalité qui admettra la croissance naturelle de chacun, une fraternité, non de moines dans un couvent, mais d'hommes libres, donnera à tous l'enseignement comme le soleil donne la lumière..., etc. De ces deux Républiques, celle-ci s'appelle la civilisation, celle-là s'appelle la terreur. Je suis prêt à dévouer ma vie pour établir l'une et empêcher l'autre. » A la Constituante, Victor Hugo siégea dans les rangs de la minorité, et ses votes le montrèrent beaucoup plus près de la droite que du parti démocratique : avec celui-ci, il repoussa l'autorisation de poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, réclama, dans un discours du 15 septembre 1848, l'abolition de la peine de mort, refusa de déclarer que le général Cavaignac avait bien mérité de la patrie, et rejeta l'ensemble de la Constitution ; avec la droite, il appuya le décret contre les clubs, parla, le 20 juin 1848, contre les ateliers nationaux, en accentuant son attitude par cette apostrophe : « C'est aux socialistes que je m'adresse ! » repoussa le droit au travail, l'impôt progressif, le Crédit foncier, l'abolition du remplacement militaire, se prononça contre l'amendement Grévy, et prit la parole, le 29 janvier 1849, aux applaudissements de la droite pour soutenir la proposition Râteau : « Ce que nous voulons, conclut-il, c'est la fixation d'une date (Rumeurs à gauche). Je termine en suppliant l'Assemblée constituante de convoquer l'Assemblée législative, de ne pas s'arrêter à ces vaines terreur que je lui ai signalées et qui retomberaient sur elle-même ; et quant à moi, je voterai pour le terme possible le plus prochain. » (Approbation à droite.) Le journal *l'Événement*, fondé par lui un mois après l'insurrection de juin (1^{er} août 1848), et auquel collaborèrent ses deux fils Charles et François, P. Meurice, M. Vacquerie, Th. Gautier et M. A. Vitu, posa la candidature de Victor Hugo à la présidence de la République. Ce journal disait qu'il fallait nommer le grand poète, parce qu'il referait le monde à l'image de Dieu ; qu'au-dessus de tous les hommes et de toutes les sociétés il y avait le poète, celui qui prédit, *vates*, « à la fois bras et tête, cœur et pensée, glaive et flambeau, doux et fort, doux parce qu'il est fort, fort parce qu'il est doux, conquérant et législateur, roi et prophète, lyre et épée, apôtre et messie, etc. » Cette politique inspirée trouva peu d'écho : Victor Hugo eut quelques milliers de voix. Il se rallia alors à la candidature de L.-N. Bonaparte, et *l'Événement* qui avait combattu le général Cavaignac au pouvoir, *l'Événement* poursuivi, condamné, supprimé, reparut après l'élection présidentielle du 10 décembre, sous ce titre significatif : *l'Académie*. Jusqu'à la dissolution de l'Assemblée constituante, Victor Hugo opina uniformément avec le « parti de l'ordre » : pour le renvoi des accusés du 14 mai devant la haute cour, pour les crédits de l'expédition romaine, contre l'amnistie des transportés, etc.

Son attitude à l'Assemblée législative fut différente. Réélu représentant de la Seine, le 13 mai 1849, le 10^e sur 28, par 117,069 voix (281,140 votants, 378,043 inscrits), Victor Hugo rallié, par l'influence d'Emile de Girardin et pour des motifs analogues, a-t-on dit, à ceux du directeur de la *Presse*, au parti de la République démocratique, devint un des principaux orateurs, sinon un des chefs de ce parti dans l'As-

semblée. Toutefois il ne s'associa point à la demande d'interpellation de Ledru-Rollin sur les affaires de Rome, ni à la protestation et à l'appel aux armes lancés par la Montagne. Le 9 juillet 1849, il prononça en faveur d'une proposition de M. de Melun sur l'Assistance publique un discours assez ambigu, où il félicitait son collègue de vouloir étouffer « les chimères du socialisme sous les réalités de l'Évangile », tout en déclarant qu'il y avait quelque chose de vrai « dans cet amas de notions confuses, d'aspirations obscures, d'illusions inouïes, d'instincts irréflechis, de formules incorrectes, qu'on désigne sous ce nom vague et d'ailleurs fort peu compris de socialisme ». Au congrès de la paix tenu en août 1849, Victor Hugo se félicita d'avoir « déposé dans les esprits, en dépit des préjugés et des inimitiés internationales, le germe impérissable de la paix universelle ». Puis il reprit sa place à l'Assemblée. Le 19 octobre 1849, il donna un premier gage à la minorité républicaine en se montrant opposé à la continuation de l'expédition romaine, « irréprochable, dit-il, à son point de départ, et qui peut devenir coupable par le résultat. » Il revint sur le même sujet et sur l'expression de la même opinion le lendemain, 20 octobre, en réponse à Montalembert, son contradicteur ordinaire, avec qui, pendant près de trois années, il ne cessa de faire assaut d'éloquence. Une des harangues les plus retentissantes de Victor Hugo fut celle qui eut trait, le 15 janvier 1850, à la question de la liberté d'enseignement. Il combattit, cette fois au milieu des interruptions de la majorité et des acclamations de la gauche, la loi élaborée par M. de Falloux, et dénonça en ces termes les envahissements du « parti clérical » : « Ce que l'on veut, dit-il, c'est le gouvernement par la lèthargie. Mais, qu'on y prenne garde, rien de pareil ne convient à la France. C'est un jeu redoutable que de lui laisser entrevoir, seulement entrevoir, à cette France, l'idéal que voici : la sacristie souterraine, la liberté trahie, l'intelligence vaincue et liée, les livres déchirés, le prône remplaçant la presse, la nuit faite dans les esprits par l'ombre des soutanes, et les génies matés par les bedeaux !... Je le répète, que le parti clérical y prenne garde, le dix-neuvième siècle lui est contraire : qu'il ne s'obstine pas, qu'il renonce à maîtriser cette grande époque pleine d'instincts profonds et nouveaux, sinon il ne réussira qu'à la courroucer, il développera imprudemment le côté redoutable de notre temps, et il fera surgir des éventualités terribles. Oui, avec ce système, qui fait sortir, j'y insiste, l'éducation de la sacristie et le gouvernement du confessionnal... » Cette violente sortie provoqua un long tumulte. Des cris à *l'ordre !* s'élevèrent ; plusieurs membres de la droite étaient debout et interrompaient l'orateur. On lit, à cet endroit du discours, dans le recueil *Actes et paroles*, publié par Victor Hugo lui-même, l'indication suivante : « M. le président et M. Victor Hugo échangent un colloque qui ne parvient pas jusqu'à nous. » Il parvint du moins jusqu'aux sténographes, et la lecture du *Moniteur* du 16 janvier 1850 permet d'en rétablir le texte :

« M. le Président. — Par ces expressions vous attaquez non seulement ce que vous appelez le parti clérical, mais encore la religion elle-même.

M. Victor Hugo. — Je croyais avoir fait des les premiers mots une distinction comprise de l'Assemblée. Cette distinction j'y insiste, en

couvrant de ma vénération l'Eglise, notre mère à tous ! »

Victor Hugo parla encore contre la loi sur la déportation, le 2 avril 1850 ; pour l'intégrité du suffrage universel, le 20 mai ; pour la liberté de la presse le 9 juillet, et contre la demande de révision de la Constitution, le 17 juillet. Ces discours enflammés, au moins dans la forme, déchainèrent presque tous, comme autrefois ses drames, les plus tumultueux orages. La conversion de l'illustre orateur à la forme républicaine était de trop fraîche date pour ne pas lui attirer de la part de ses anciens collègues de la pairie et de la droite les plus vives récriminations. On lui citait des strophes de ses odes napoléoniennes et royalistes, on le renvoyait aigrement au Parnasse. Dans les derniers temps de la législature, il tonna fréquemment à la tribune contre la personne et la politique de L.-N. Bonaparte, qu'il représenta rêvant dans l'ombre la restauration de sa dynastie. C'est pendant l'une de ces séances de novembre 1851 qu'il faillit s'évanouir, après avoir parlé cinq heures contre le rétablissement de l'Empire, qu'il prévoyait d'autant mieux qu'il était de ceux qui l'avaient rendu possible. Il ne fut cependant pas inquiété au coup d'Etat de décembre ; il suffit pour s'en assurer de lire les dépêches échangées alors à son sujet.

Morny à Maupas, décembre, 2 h. : « Pour Hugo, je laisse à votre appréciation. »

Préfet de police à Ministre de l'intérieur, 6 h. 20 soir : « Je désirerais beaucoup avoir votre avis au sujet d'une perquisition à faire chez M. Foucher, conseiller à la cour de Cassation, où paraît être caché V. Hugo. »

Morny à Maupas : « Ne faites rien. »

Victor Hugo s'attribua du moins dans les tentatives de résistance de la gauche de l'Assemblée un rôle que les deux volumes de l'*Histoire d'un crime* (déposition d'un témoin), publiés en 1877, ont raconté avec complaisance. Les événements de la nuit du 2 décembre, les affiches du coup d'Etat, les conciliabules des représentants restés libres, la violation de la salle des séances de l'Assemblée législative, l'inaction du président Dupin, l'arrêt prudent de la Haute-Cour, « chef-d'œuvre du genre oblique », la réunion tenue à la mairie du X^e arrondissement, les incidents de la barricade Saint-Antoine, la mort de Baudin, les batailles du quartier des Halles, sont relatés dans le détail. Victor Hugo prit part à la lutte, et s'efforça vainement de soulever le peuple : « On avait arrêté, dit-il, tous les hommes de guerre de l'Assemblée et tous les hommes d'action de la gauche. Ajoutons que tous les chefs possibles de barricades étaient en prison. Les fabricateurs du guet-apens avaient soigneusement oublié Jules Favre, Michel de Bourges et moi, nous jugeant moins hommes d'action que de tribune, voulant laisser à la gauche des hommes capables de résister, mais incapables de vaincre, espérant nous déshonorer si nous ne combattons pas et nous fusiller si nous combattons. » Après le succès du coup d'Etat, Victor Hugo fut porté sur la première liste qui expulsait du territoire français les plus ardents ennemis du pouvoir. Il passa en Belgique, et de là à Jersey, d'où il fut forcé de s'éloigner (1855) avec tous les réfugiés signataires d'une protestation contre l'expulsion de trois d'entre eux ; il se fixa alors à Guernesey pour toute la durée de l'Empire. Dans les premières années d'exil, il publia sous ce titre : *Napoléon le Petit* (1852), une véhémement brochure, bientôt suivie des *Châtiments* (1853), recueil d'anathèmes

élojuents contre l'empereur et son entourage, édité, comme l'ouvrage précédent, à l'étranger, et qui n'en eut pas moins en France, grâce à une circulation clandestine que le pouvoir fut impuissant à réprimer, un retentissant succès. Trois œuvres poétiques d'un caractère plus calme prirent rang, à leur tour, parmi les chefs-d'œuvre de l'auteur : les *Contemplations* (1836), la *Légende des siècles* (1839), et les *Chansons des rues et des bois* (1865). Le besoin de frapper les esprits, de les fixer sur des sujets peu réjouissants, lui font rechercher les malheurs les plus éprouvables, les plaies physiques ou morales les plus repoussantes ; pour intéresser l'homme à toutes ces misères, son style martèle la pensée, recherche la bizarrerie, outre la métaphore, force l'attention par la singularité des images, par l'étrangeté des mots. Sa gloire littéraire souffre parfois de cette accumulation de hideurs morales et poétiques ; n'importe, il faut obtenir qu'on s'attendrisse sur le pourceau, sur l'araignée, sur l'âne, sur le crapaud, sur le forçat. Dans l'intervalle, un ouvrage considérable en prose, annoncé depuis de nombreuses années et lancé avec une grande habileté, jeta autour du nom de Victor Hugo autant d'éclat que la plus brillante de ses œuvres passées : les *Misérables*, grand roman social, traduit d'avance en neuf langues, fut mis en vente dans toute l'Europe le même jour, 3 avril 1862.

Après avoir refusé de profiter de l'amnistie de 1859, Victor Hugo repoussa avec plus de hauteur encore la seconde, celle de 1869, et se consacra jusqu'à la fin du régime impérial à une production littéraire incessante. Mais ni les *Travailleurs de la Mer* (1866), ni l'*Homme qui rit* (1869) ne valurent à l'auteur un aussi grand triomphe que la reprise de *Hernani* au Théâtre Français, en juin 1867, à l'occasion de l'Exposition universelle. Un succès analogue accueillit plus tard la représentation de *Lucrèce Borgia* à la Porte-Saint-Martin (février 1870). Ce fut vers la même époque que ses fils, Charles et François Hugo, fondèrent à Paris, avec MM. Auguste Vacquerie, Paul Menrice, Ed. Lockroy, le journal le *Rappel*, auquel collaborèrent, de l'exil, Louis Blanc et Félix Pyat, et qui contribua à précipiter la chute de l'Empire. Victor Hugo lui-même adressa à cette feuille plusieurs communications ; un article, signé de lui, contre le plébiscite, le fit citer, le 11 mai 1870, à l'audience de la troisième chambre comme prévenu d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement.

La révolution du 4 septembre ramena Victor Hugo à Paris. Le 5, il y fut reçu avec enthousiasme, puis il passa le temps du siège au pavillon de Rohan. La patrie, qu'il revoyait envahie, lui inspira de nouveaux chants ; mais il ne publia rien jusqu'en 1872. Il adressa seulement à la démocratie allemande une proclamation où il l'invitait à tendre la main à la France, se prononça en octobre contre la nécessité d'élections municipales immédiates, pour le gouvernement de la Défense nationale, et contre l'établissement de la Commune, et, porté sur plusieurs listes républicaines aux élections du 8 février 1871 à l'Assemblée nationale, fut élu représentant de la Seine, le 2^e sur 43, — le premier était Louis Blanc, — par 213,686 voix (328,970 votants, 547,858 inscrits). Il se rendit à Bordeaux, s'assit à l'extrême gauche, et, dans la séance du 1^{er} mars 1871, prononça un énergique discours contre les préliminaires de paix. Un peu plus tard, son intervention en faveur de Garibaldi, que la majorité n'avait pas voulu admettre, lui ayant attiré de violentes

interruptions de la part de la droite, et notamment cette exclamation de M. de Lorgeril : « M. Victor Hugo ne parle pas français ! » Victor Hugo quitta la tribune et adressa au président la lettre suivante : « Il y a trois semaines, l'Assemblée a refusé d'entendre Garibaldi, aujourd'hui elle refuse de m'entendre : je donne ma démission. » L'année 1871 fut pour lui une des plus tristes de sa longue carrière. Son fils Charles mourut subitement à Bordeaux, et le malheureux père ramena le corps à Paris le jour même où éclatait l'insurrection du 18 mars. Il séjourna dans la capitale, évita de prendre parti dans la lutte entre la Commune et Versailles, protesta cependant contre la démolition de la colonne Vendôme, et à la fin du second siège, se retira à Bruxelles. Il y écrivit, le 26 mai, une lettre par laquelle, malgré une décision du ministère belge, il offrait un asile chez lui aux soldats de la Commune. Cette lettre provoqua une émeute dans la ville : plusieurs individus vinrent attaquer la maison qu'il habitait avec sa famille, et il n'échappa à cette agression que grâce à l'intervention de la police. Obligé de quitter la Belgique, il s'établit quelque temps à Vianden dans le Luxembourg ; puis il reentra à Paris et habita un instant la rue La Rochefoucauld. C'est là qu'un nouveau deuil le priva de son dernier fils, François Hugo, après une cruelle maladie (décembre 1873). Présenté par la presse radicale de la Seine comme candidat à l'élection complémentaire du 7 juillet 1872, il accepta le « mandat contractuel », qu'il opposait au « mandat impératif », et échoua avec 95,900 voix contre 122,395 à l'élus, M. Vautrain, de la nuance centre gauche. Au même moment parut un nouveau volume de poésie, *L'Année Terrible*, inspiré par les récents désastres de la France. Bientôt après, Victor Hugo entreprit de rééditer ses discours, allocutions, professions de foi, etc. ; il donna aussi *Mes fils*, et *Quatre-vingt-treize*, grand roman historique et politique, et ne cessa, quoique sans mandat électif, de se tenir en communication avec le peuple parisien par une série de lettres insérées dans les journaux, par la présidence de diverses conférences et par plusieurs discours prononcés sur les tombes d'Edgar Quinet, de Mme Louis Blanc, de Mme Paul Meurice, etc. Aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, le conseil municipal de Paris, par l'organe de son président, M. Clémenceau, lui offrit la candidature républicaine radicale, qu'il accepta : il fut élu sénateur de la Seine, mais seulement le 4 sur 5, et au second tour de scrutin, par 115 voix (209 votants).

Dès le 21 mars, il déposa sur le bureau de la Chambre haute une proposition d'amnistie plénière. Le 22 mai, il monta à la tribune pour la défendre, et fut écouté dans un profond silence ; mais il ne réunit au scrutin que six voix en faveur de sa proposition. En 1877, adversaire de la dissolution de la Chambre et du gouvernement du Seize-Mai, il fit partie du comité de résistance institué par les gauches du Sénat et répondit aux menaces de coup d'Etat et de restauration monarchique par la publication de *l'Histoire d'un crime*, qu'il fit précéder de cet avis : « Ce livre est plus qu'actuel ; il est urgent. Je le publie. » Après la victoire des républicains, il soutint les divers ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir, remonta à la tribune en janvier 1879 pour soutenir à nouveau la cause de l'amnistie, et, l'année d'après, lorsque cette mesure eut été adoptée par les Chambres, fut avec Louis Blanc

l'un des présidents d'honneur du *Comité central d'aide aux amnisties*.

Cette dernière période de sa vie politique n'avait pas laissé le poète inactif. A la fin de 1876 avait paru la seconde partie de la *Légende des siècles*. Dans *l'Art d'être grand-père*, on retrouva le langage plus discret, plus attendri des premières œuvres du maître ; *le Pape*, *la Pitié suprême*, *Religions et religion* affirmèrent l'indépendance de la pensée à l'égard des dogmes révélés et la tolérance universelle. Victor Hugo avait donné un autre gage aux mêmes doctrines en président (1875) solennellement aux cérémonies du centenaire de Voltaire, qu'il avait, en d'autres temps, appelé

Ce singe de génie
Chez l'homme en mission par le diable envoyé !

Les années 1881, 1882, 1883, virent naître des ouvrages inférieurs, où l'on sentit l'effort fatigué d'une longue et laborieuse existence : *les Quatre Vents de l'Esprit*, le drame de *Torquemada*, enfin une dernière *Légende des siècles*. Jamais pourtant la renommée de Victor Hugo ne fut aussi éclatante, jamais l'admiration qui s'attachait à sa personne et à ses écrits ne fut portée aussi haut. En 1881, alors qu'il entra dans sa 80^e année, et, en 1882, d'enthousiastes manifestations se produisirent en son honneur, et il put se croire véritablement le roi littéraire du siècle. Après un court séjour rue de Clichy, il s'était fixé dans un petit hôtel de l'avenue d'Eylau, qui a reçu, avant sa mort, le nom d'avenue Victor Hugo. Sa robuste vieillesse le désignait pour devenir centenaire, lorsqu'il fut saisi d'un refroidissement compliqué d'une ancienne maladie de cœur ; il expira le 22 mai 1885. On lui fit, aux frais du trésor public, de magnifiques obsèques, et le deuil de la France, auquel le monde s'associa, éclata dans la pompe extraordinaire et dans l'immense cortège qui accompagnèrent le poète au Panthéon, désaffecté par les Chambres pour recevoir son cercueil. Victor Hugo, dans ses entretiens familiers, mettait, a écrit M. J. Claretie, de la coquetterie à rappeler qu'il avait « assisté à la fin d'un monde évanoui. » « Quand j'étais pair de France, disait-il, et que je siégeais à gauche, avec Montalembert, Wagram, Eckmühl, Boissy et d'Alton-Shée, j'avais à ma droite un soldat qui était maréchal de France deux ans après ma naissance et qui, lorsque j'arrivais au Luxembourg, me disait : *Jeune homme, vous êtes en retard !* C'était Soult, maréchal en 1804. A ma gauche, chose plus extraordinaire, j'avais un homme qui avait jugé Louis XVI, neuf ans avant ma naissance (c'était Pontécoulant), et en face de moi, un homme qui avait défendu Beaumarchais dans le procès Goëzman, vingt-cinq ans avant ma naissance. C'était le chancelier Pasquier. »

HUGON (GAUD-AMABLE, BAREN), sénateur du second Empire, né à Granville (Manche) le 31 janvier 1783, mort à Paris le 1^{er} décembre 1862, s'engagea en 1795 sur les bâtiments de l'Etat, où il servit d'abord comme mousse et mate'ot ; il était enseigne de vaisseau lorsqu'il tomba aux mains des Anglais, mais il réussit à s'échapper après quatre mois de captivité. Il se distingua par sa bravoure et son sang-froid dans de nombreuses occasions, fut promu lieutenant de vaisseau en 1810, capitaine de frégate le 1^{er} septembre 1819, et se vit appelé en 1823 à prendre le commandement de l'île de Gorée, sur la côte de Sénégambie. Parvenu, le 22 mai 1825, au grade de capitaine de vaisseau, il demanda à faire partie de l'expédition qui se

préparait contre les Turcs et combattit à la bataille de Navarin, où, à bord de l'*Arnaide*, il canonna et coula à fond une frégate ennemie. Lors de l'expédition d'Alger, il fut chargé de diriger et de convoier les transports dont les bâtiments s'élevaient à un chiffre considérable. Nommé contre-amiral le 1^{er} mars 1831, M. Hugot chassa de l'Archipel grec (1832) les pirates qui l'infestaient; il prit une attitude énergique dans les complications amenées en 1836 et en 1840 par la question d'Orient, et, le 31 décembre 1840, fut élevé au grade de vice-amiral. Grand-croix de la Légion d'honneur le 3 mai 1851, il fut placé peu après dans le cadre de réserve, et fut appelé le 26 janvier 1852, à faire partie du Sénat, où il siégea jusqu'à sa mort. Membre du conseil d'amirauté, il le présida à plusieurs reprises.

HUGOT (NICOLAS), député en 1791, né aux Riceys (Aube) le 15 octobre 1749, mort aux Riceys le 10 mai 1815, était juge à Bar-sur-Seine, quand il fut élu député de l'Aube à l'Assemblée législative, le 8 septembre 1791, le 8^e sur 9, par 222 voix sur 332 votants. D'opinions modérées, il se fit remarquer au comité militaire par différents rapports sur la discipline et l'organisation des troupes. Après la législature, il resta étranger à la politique et se fixa aux Riceys comme homme de loi.

HUGOT (LOUIS-ANATOLE), député de 1876 à 1885 et membre du Sénat, né à Montbard (Côte-d'Or) le 3 avril 1836, fils d'un négociant de Montbard, étudia le droit, se fit recevoir licencié et devint négociant dans sa ville natale. Il fut, de 1871 à 1873, maire de Montbard, et, révoqué de ses fonctions municipales par le ministère de Broglie, il se fit élire, comme républicain, conseiller d'arrondissement. Le 20 février 1876, M. Hugot se porta candidat à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Semur, et fut élu par 8,336 voix sur 16,310 votants et 19,633 inscrits, contre 6,673 voix à M. Beleurgey et 1,043 à M. Muteau. Il écrivit à ses électeurs une lettre de remerciement qui contenait ce passage : « En votant pour moi, vous avez une fois de plus affirmé les principes républicains qui animent notre patriotique arrondissement, et vous m'avez chargé de les défendre. Vous pouvez compter sur moi. » Inscrit à la gauche républicaine, M. Hugot vota avec la majorité et fut des 363. Réélu, à ce titre, le 14 octobre 1877, dans la même circonscription, avec 11,016 voix (17,185 votants, 20,060 inscrits), il reprit sa place à gauche, se prononça pour les invalidations des députés de la droite, pour le ministère Dufaure, pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, pour l'invalidation de l'élection Blanqui, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, et soutint la politique opportuniste. Il se présenta de nouveau sans concurrent, aux élections législatives du 21 août 1881, avec un programme réclamant l'extension des libertés municipales, la défalcation du passif dans le calcul des droits de succession, la nomination des sénateurs par des délégués en nombre proportionnel à celui de la population, la suppression des sénateurs inamovibles, etc., et fut renvoyé à la Chambre par 11,311 voix (13,622 votants, 19,954 inscrits), contre 1,055 à M. Lévy. M. Hugot prêta le concours de ses votes aux ministères Gambetta et Jules Ferry, se prononça pour les crédits de l'expédition du Tonkin, fit partie de la commission du budget, déposa en son nom (1884) le rapport sur le projet

de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1885 (ministère de l'Agriculture), prit part à la discussion de ce budget devant la Chambre, et quitta le Palais-Bourbon pour le Luxembourg, ayant été élu, le 6 janvier 1885, sénateur de la Côte-d'Or, le second sur deux, avec 524 voix (998 votants). M. Hugot fit partie de la majorité sénatoriale, et parut plusieurs fois à la tribune de la Chambre haute, notamment dans la discussion de la proposition de loi portant modification au tarif général des douanes en ce qui concerne les céréales. Il se prononça : pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, critiqua (mars 1888) la gestion des finances républicaines dans la discussion générale du budget, fut élu secrétaire du Sénat le 10 janvier 1889, et se prononça en dernier lieu : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il était absent par congé lors du scrutin sur la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

HUGUENIN (JEAN-FRANÇOIS-AUGUSTE), représenté en 1840, né à la Rosière (Haute-Saône) le 9 avril 1814, mort à Lure (Haute-Saône) le 2 juillet 1889, étudia le droit à Dijon, et, reçu avocat, s'inscrivit au barreau de Lure (1836). Élu membre du conseil municipal de cette ville, il y combattit le gouvernement de Louis-Philippe, se déclara républicain, applaudit à la révolution de février, et se présenta, sans succès, aux élections pour la Constituante. M. Huguenin fut plus heureux le 13 mai 1849, et fut élu représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée législative, le 6^e sur 7, par 27,481 voix (63,844 votants, 98,904 inscrits). Il prit place dans la majorité démocratique, et vota ordinairement avec la Montagne, contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel; il parut quelquefois à la tribune pour combattre les mesures de réaction proposées par le gouvernement et agréées par la majorité. M. Huguenin protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, fut poursuivi et arrêté, passa deux mois en prison, quitta le conseil d'arrondissement dont il faisait partie, après avoir refusé le serment au pouvoir nouveau, et fut exilé à Nice. De retour en France après l'amnistie, il reprit sa place au barreau de Lure, fut élu à nouveau conseiller municipal de cette ville, mais ne siégea point, ayant encore refusé le serment, et devint, après le 4 septembre 1870, procureur de la République près le tribunal de Lure. Aux élections du 5 février 1871 pour l'Assemblée nationale, M. Huguenin réunit, sans être élu, 12,542 voix dans la Haute-Saône, sur 34,563 votants. Il fut révoqué comme magistrat par le gouvernement du 24 mai, et réintégré en 1878 dans son poste, qu'il occupa cette fois jusqu'à sa mort (1890).

HUGUES (HUBERT-CLOVIS), député de 1881 à 1889, né à Menerbes (Vaucluse) le 3 novembre 1851, fut destiné par sa famille à l'état ecclésiastique et fit ses premières études au séminaire. Mais, attiré vers la littérature, il débuta comme poète et journaliste à l'âge de 18 ans, collabora à une feuille socialiste de Marseille, la *Fraternité*, et, traduit pour un article devant un conseil de guerre (1871), fut condamné à trois ans de prison et 6,000 francs d'amende, avec deux ans de contrainte par corps. Sorti de prison à la fin de 1875, il entra au journal marseillais la *Jeune République*, s'y fit remar-